Projet agrivoltaïque à Saint-Pierre-du-Palais (17)
Autre Annexe 2 : Plan et descriptif du projet

Plan d'implantation du projet :

Description du projet :

Le projet agrivoltaïque prévoit la mise en place d'une centrale d'une puissance maximale 999 kWc.

- **Structure :**

Le pétitionnaire privilégiera l'utilisation de pieux battus ou vissés pour l'ancrage au sol des structures. En fonction des études géotechniques préalables à la construction, l'utilisation de béton pourra se faire dans le respect de l'Arrêté du 29 décembre 2023, portant sur l'artificialisation des sols » (NOR : TREL2211878A).

Les panneaux photovoltaïques seront installés sur des structures métalliques fixes et seront orientés vers le sud.

- **Clôture :**

Une clôture grillagée de 2 à 2.5 m de haut sera installée autour de la zone de projet afin de sécuriser le lieu. Un filin de détection anti-intrusion viendra en complément du grillage.

- **Piste :**

Une piste périmétrale dédiée à l'exploitation et aux interventions du SDIS sera créée entre la clôture et les panneaux photovoltaïques. Cette piste sera une voirie légèrement infiltrante de 6 m de large (prescriptions du SDIS du Gironde).

- **Moyen de défense contre les incendies :**

Pour le moyen de défense contre l'incendie, un réservoir souple de 120m^3 sera installé selon les prescriptions du SDIS.

- **Constructions annexes :**

Ce projet comportera 6 armoires pour tarif jaune, de dimension 0,3m x 1 m et 1,50m de hauteur chacune. Leur aspect extérieur est représenté par la suivante photographie :

Figure 1 : Exemple d'armoire électrique

- **Raccordement**

Dans l'attente des propositions de raccordement par ENEDIS, la solution de raccordement privilégiée, serait de se connecter au poste de raccordement HTA/BT ou poste source, selon la disponibilité des lignes HTA (cf cartes ci-dessous)

Si le sol le permet (rocailleux ou non), le projet conduit à un enfouissement des câbles pour limiter au maximum l'impact visuel du projet et permettre un raccordement au poste HTA ou au poteau électrique HTA, par la voie publique, en fonction des préconisations d'Enedis.

Aucune incidence liée au raccordement au réseau n'est envisagée. Le raccordement sera effectué par Enedis, via les routes existantes, et nous respecterons toutes les préconisations qui seront faites. Les incidences liées à l'enfouissement des câbles sont précisées dans le tableau des mesures ERC annexé.

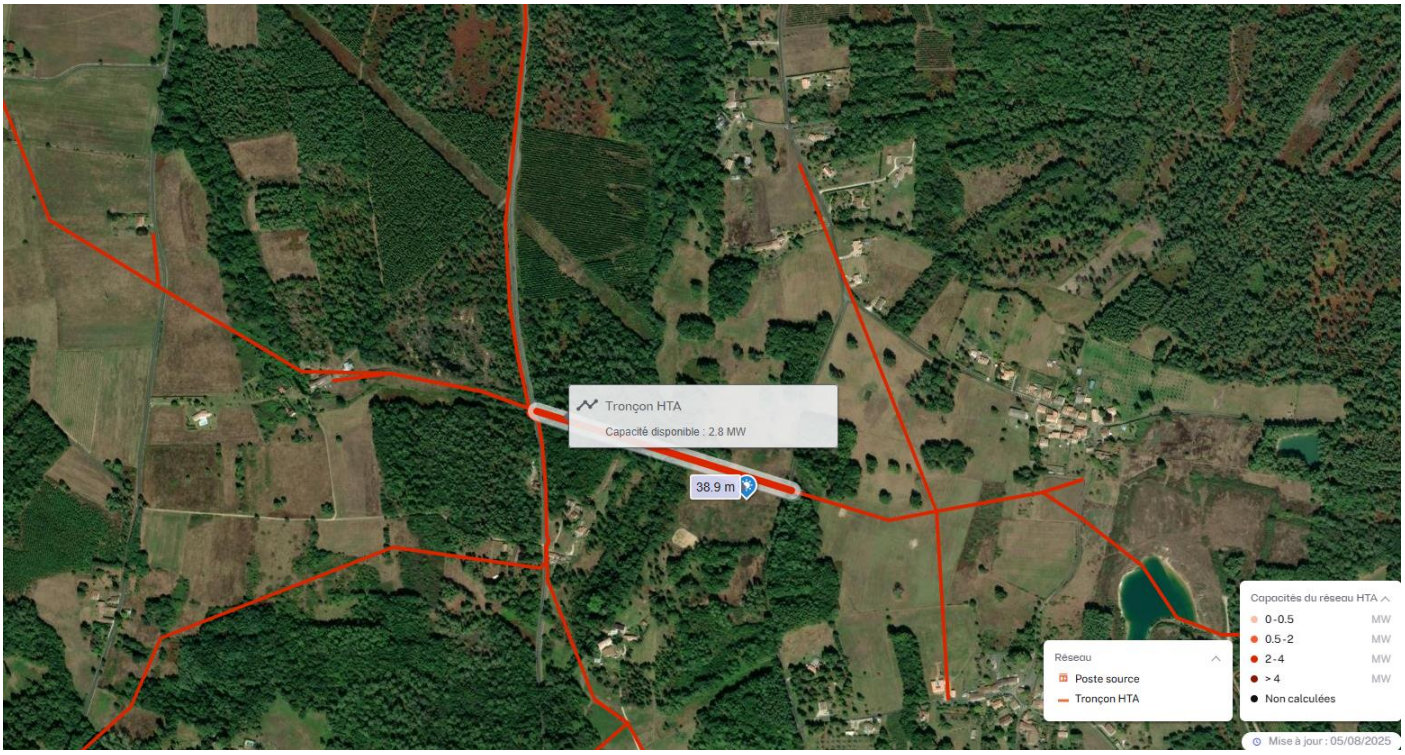

Carte du réseau HTA à proximité

<u>Surface potentiellement imperméabilisée</u>

Hormis la citerne, les armoires et les pieux, aucune artificialisation des sols, ne devrait être opérée. Le système de pieux battus sera privilégié pour faciliter la réversibilité des installations. Les supports en pieux battus permettent d'éviter quelconque artificialisation. Dans le cas où le sol s'avèrerait non adapté, des socles béton seront apposés, leur dimension est variable selon l'exposition au vent.

Au regard de la proximité de la zone d'étude avec la route bordant le site, aucune artificialisation ne sera réalisée pour accéder au site. L'ensemble des voiries ne seront pas artificialisées, elles seront stabilisées et prendront la forme de pistes cailloutées et tassées conservant une perméabilité.

Les onduleurs seront placés sous panneaux et fixés à la structure, ils ne représentent donc aucune artificialisation des sols.